

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2021

CULTURE

**26 / 21\_177 - ACQUISITION EXCEPTIONNELLE D'UN DOCUMENT PATRIMONIAL DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE DE FONDS ANCIENS MENÉ PAR LA MÉDIATHÈQUE PIERRE AMALRIC**

**L'an deux mille vingt et un, le vingt sept septembre**

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu défini dans la convocation de Mme Le Maire en date du 21 septembre 2021, après en avoir averti Mme la Préfète du Tarn

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL    Secrétaire : Marie-Pierre BOUCABEILLE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Nathalie BORGHESE, Gilbert HANGARD, Fabienne MENARD, Enrico SPATARO, Naïma MARENGO, Anne GILLET VIES, Achille TARRICONE, Patrick BLAY, Stephen JACKSON, Geneviève MARTY, Marie-Louise AT, Jean-Michel QUINTIN, Laurence PLAS, Martine KOSINSKI-GONELLA, Alain REY, Florence FABRE, Daniel GAUDEFROY, Jean ESQUERRE, Maeva VASSET, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Boris DUPONCHEL, Sandrine SOLIMAN, André BOUDES, Frédéric CABROLIER

Membres excusés :

Michel FRANQUES donne pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL  
Zohra BENTAIBA donne pouvoir à Nathalie BORGHESE  
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Laurence PUJOL  
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Jean ESQUERRE  
Betty HECKER donne pouvoir à Marie-Pierre BOUCABEILLE  
Esméralda LAPEYRE donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

-

CULTURE

Envoyé en préfecture le 30/09/2021

Reçu en préfecture le 30/09/2021

Affiché le 30/09/2021



ID : 081-218100048-20210927-21\_177-DE

**26 / 21\_177 - ACQUISITION EXCEPTIONNELLE D'UN DOCUMENT PATRIMONIAL DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE DE FONDS ANCIENS MENÉ PAR LA MÉDIATHÈQUE PIERRE AMALRIC**

référence(s) :

Commission attractivité du 14 septembre 2021

**Service pilote : Médiathèque Pierre Amalric**

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Elu(s) référent(s) : Marie Pierre BOUCABEILLE

**Marie-Pierre BOUCABEILLE, rapporteur,**

Dans le cadre de ses missions liées à la conservation du fonds patrimonial de la Ville d'Albi, la médiathèque Pierre-Amalric mène une politique d'enrichissement des collections de la Ville en acquérant des livres anciens, rares ou précieux.

Le 6 juillet 2021 est passé en vente aux enchères à Londres un document exceptionnel d'intérêt majeur pour Albi : le pontifical de Louis d'Amboise, enluminé à Albi à la fin du XVe siècle. Ce document a été acquis par la Ville lors de cette vente pour la somme totale de 12 500 livres sterling qu'il conviendra de convertir en euros suivant le taux de change en vigueur et pour un montant plafonné à 15 200 € TTC.

Il est impossible de prévoir à l'avance les ventes aux enchères, ni du point de vue de la date, ni du point de vue du contenu et des documents qui passent en vente. Il est donc nécessaire de réagir rapidement, pour l'affectation d'un crédit exceptionnel ; l'achat s'est fait bien sûr après accord du Maire.

Le Fonds Régional de Restauration et d'Acquisitions pour les Bibliothèques (FRRAB) Etat-Région pourrait subventionner cette acquisition à hauteur d'au moins 50 %.

## **LE CONSEIL MUNICIPAL**

VU le code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

### **APPROUVE**

l'acquisition du pontifical de Louis d'Amboise, enluminé à Albi à la fin du XVe siècle, ouvrage exceptionnel, pour un montant de 12 500 livres sterling représentant un montant plafond après conversion de 15 200 € T.T.C dans le cadre de ses missions liées à la conservation du fonds patrimonial de la Ville d'Albi

### **SOLLICITE**

la participation financière de la Région et de l'État au titre du Fonds Régional de Restauration et d'Acquisition pour les Bibliothèques (F.R.R.A.B) au taux le plus élevé possible.

### **PRÉCISE QUE**

les crédits seront prélevés au chapitre 21 de l'exercice 2021.

### **AUTORISE**

madame le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette acquisition et l'autorise à effectuer toutes les demandes correspondantes.

Nombre de votants : 43

Unanimité

Pour extrait conforme

Pour le Maire,  
Olivier LEVREY

Directeur général mutualisé  
Ville d'Albi et Communauté d'agglomération de l'Albigeois

*La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication.*

*Cette saisine pourra se faire, pour les particuliers et les personnes morales de droit privé non chargés de la gestion d'un service public, par la voie habituelle du courrier ou via l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>.*